

Réunion du 20 juin 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 76
Nombre de votants : 87

L'an deux mille seize, le vingt juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET (suppléante de M. Michel BARBE), Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Georges TROUILHET, Régis VOIVRET (suppléant de M. Régis CASSAROUME), Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PÉHÉ, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Emmanuel HANON, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Bernard MELIANDE, Catherine LEYGUES, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Claude ESCOFET (suppléant de M. René LACABE), Michel LABOURDETTE, Rémi MAUBAYOU (suppléant de Mme Marie-Thérèse LAVIELLE), Marie-Christine CANTON (suppléante de M. Jean LABASTE), Pierre LAFARGUE, Jean LASJOURNADES (suppléant de M. Raymond INCHASSENDAGUE), Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT et Francis LAYUS.

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Philippe GARCIA (pouvoir à Mme Madeleine BROLESE), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Michel BARBE, Daniel BOULIN (pouvoir à M. Francis LARROQUE), Dominique TOUYA, Michel JESER, Albert LASSERRE-BISCONTE, M. Régis CASSAROUME, Anthony BERBEL, Corinne CARRIAT (pouvoir à M. Gilbert AURRIAC), Jeanne LUGA, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Jean-Pierre HOURCLE (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Dominique LALANNE (pouvoir à Mme Bernadette PRADA), Fabien LARRIVIERE (pouvoir à M. Patrick PEYRE-POUTOU), Valérie MARQUEHOSSE (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Marie-Luce MUSEL (pouvoir à Jacqueline LACLAU-PECHINE), René LACABE, Mme Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET) et Philippe ARRIAU.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 25 : CHARTE DE FONCTIONNEMENT DU POLE LECTURE : AVENANT
RELATIF A L'OUVERTURE DU MIX ET A L'ARRIVEE DE LA
MEDIATHEQUE D'ORTHEZ DANS LE RESEAU POLE LECTURE**

Rapporteur : M. Louis COSTEDOAT

Le Pôle lecture répond à la volonté de mise en réseau des équipements de lecture publique existant sur l'ensemble du territoire afin de satisfaire au mieux les attentes de ses habitants en matière d'information, de culture et de connaissance.

Les objectifs de cette mise en réseau sont de :

- favoriser l'égal accès des populations du territoire à des ressources documentaires variées et de qualité par un maillage cohérent du territoire,
- mettre en commun les fonds disponibles sur le territoire à travers un portail documentaire unique,
- permettre à tout citoyen de bénéficier de formations permanentes, de contenus culturels et d'accéder librement, tout au long de sa vie, aux livres et aux autres sources documentaires,
- donner une image vivante des différents équipements et en renforcer l'attractivité, pour donner envie aux populations concernées de fréquenter les bibliothèques,
- proposer un éventail varié d'actions culturelles sur les différents sites.

L'ouverture du Mi[X] répond à ces objectifs. A cette occasion, une carte de lecteur unique et gratuite a été mise en place sur l'ensemble du territoire. Cela permet :

- aux usagers d'emprunter et d'avoir accès à de nouveaux supports (DVD, ressources numériques,...) et d'avoir un véritable lieu de travail et un accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- aux bibliothèques du réseau d'avoir accès à des espaces de travail communs, à des ressources documentaires communes telles que les malles thématiques pour les scolaires, à des ressources numériques, etc.

La prise en compte de l'ouverture du MIX nécessite d'actualiser la charte de fonctionnement.

De même, la volonté de la Mairie d'Orthez de rejoindre le réseau Pôle lecture appelle quelques précisions sur les engagements réciproques des uns et des autres. En effet, en plus des services proposés par le Pôle lecture à l'ensemble du réseau, des services spécifiques (dépôt de DVD et prêt de liseuses) seront proposés à la médiathèque d'Orthez, eu égard à son rôle de médiathèque tête de territoire.

L'avenant (« annexe 4 » de la charte de fonctionnement) précise les engagements réciproques du Pôle lecture et de la Mairie d'Orthez.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 81 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions décide :

- **d'approuver** l'avenant à la charte de fonctionnement annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 23/06/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/06/2016